

Image not found or type unknown



Preuve d'infidélité insuffisantes ?

Par **chatt**, le **25/05/2009** à **11:35**

Bonjour,

Par **Upsilon**, le **25/05/2009** à **13:13**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

La preuve de l'infidélité n'est plus préjudiciable du point de vue des conséquences patrimoniales dans un divorce. Ces preuves ne serviront donc pas à vous "charger" dans un divorce, mais pourront seulement permettre une procédure de divorce pour faute. C'est tout.

Il n'aura pas plus d'argent avec ces preuves, il n'aura pas la garde des enfants plus facilement, etc... Ca ne sert plus à rien, sauf à pouvoir demander le divorce.